



No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Saint-Valère
Lundi 6 avril 2020

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal, tenue lundi le 6 avril 2020 à la salle municipale, de 20 h à 21 h 50.

Sont présents : Monsieur Denis Bergeron
Monsieur Guy Dupuis
Madame Valérie Fortier
Monsieur Jocelyn Jutras
Monsieur Marcel Larochelle
Monsieur Éric Morissette
Monsieur Yvon Martel
Monsieur Marc Plante

La séance est ouverte à 20 h par le maire, monsieur Marc Plante, qui est le président de l'assemblée. Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de la réunion.

83-2020

Procédure exceptionnelle pour la séance du conseil

Le conseil de la Municipalité de Saint-Valère siège en séance ordinaire ce lundi 6 avril 2020 et les conseillers et conseillère sont tous physiquement présents.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Bergeron, appuyé par Yvon Martel et résolu unanimement que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos.

84-2020

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Valérie Fortier et appuyée par Guy Dupuis que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

85-2020

Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 2 mars 2020

Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Denis Bergeron que le procès-verbal de l'assemblée du 2 mars 2020 soit accepté tel que déposé.

86-2020

Adoption des comptes

Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Denis Bergeron que les comptes soient acceptés tels que présentés.

Voir la liste des comptes fournisseurs annexée.



No de résolution
ou annotation

87-2020

Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année terminée le 31 décembre 2019

Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Marcel Larochelle que le conseil accepte et autorise le dépôt du rapport financier de l'année 2019 élaboré par Madame Caroline Leduc, auditrice, CGA, présenté par conférence téléphonique par Madame Valérie Lemire, CPA, CA et directrice principale en certification CPA, de la firme ROY DESROCHERS LAMBERT SENCRL pour la Municipalité de Saint-Valère.

88-2020

Soumission publique pour l'achat de pierre pour 2020

ATTENDU QUE la Municipalité avait demandé des soumissions publiques sur SEAO pour la fourniture de pierre pour l'année 2020;

ATTENDU QU'il y eu une erreur dans la formulation de la demande de soumission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Dupuis et appuyé par Denis Bergeron que la Municipalité reprenne le processus de demande de soumission. Cependant, étant donné les circonstances liées à la pandémie, ledit processus devra être reporté puisque la Municipalité ne peut faire d'ouverture publique.

89-2020

Avis de motion pour le règlement numéro 374-2020 modifiant le règlement 373-2020 afin de changer le taux d'intérêt ainsi que la pénalité et les dates de versements relatifs au compte de taxes de l'année 2020

Le conseiller Yvon Martel présente et donne l'avis de motion que lors d'une séance ultérieure, conformément à l'article 445 du *code municipal du Québec*, sera présenté avec dispense de lecture pour adoption, le règlement numéro 374-2020 modifiant le règlement 373-2020 afin de changer le taux d'intérêt ainsi que la pénalité et les dates de versements relatifs au compte de taxes de l'année 2020. Une copie du règlement sera disponible au bureau municipal 48 heures avant son adoption.

90-2020

Acceptation de la cotation pour l'entretien de la pelouse au centre administratif et au parc

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé à cinq entrepreneurs des demandes de cotation pour l'entretien de la pelouse au centre administratif et au parc, soit Entretien SD, Pelouse Expert EB, Entretien SL, Entretien VLF et Atelier Snowpro;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu seulement une cotation pour l'entretien de la pelouse au centre administratif et au parc, soit celle de l'entreprise Pelouse Expert EB au montant de 8 521 \$, avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Éric Morissette que le conseil autorise l'acceptation de la cotation pour l'entretien de la pelouse au centre administratif et au parc de l'entreprise Pelouse Expert EB au montant de 8 521 \$, avant taxes;

QUE le conseil autorise le maire, Monsieur Marc Plante, ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jocelyn Jutras, à signer le contrat et à effectuer les versements, tel que convenu dans le contrat.

91-2020

Autorisation pour la signature de l'entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM (ingénierie)

ATTENDU QUE la FQM a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

ATTENDU QUE la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;



Dépenses pour l'assemblée du lundi 4 mai 2020
selon les objets

Administration 100 :

Législation	3 136,84 \$
Gestion financière et administrative	2 589,61
Contribution employeur	8 887,07
Incendie	23 245,50
Quote-part	54 513,00
Sécurité publique - police	_____
Salaires	13 694,81

Transport routier 300 :

Voirie	4 046,80
Éclairage des rues	923,50
Enlèvement de la neige	10 535,49

Hygiène de milieu 400 :

Enlèvement des ordures	11 686,63
Fonds pension	480,00
Bibliothèque	475,98
Loisirs	_____
Parc	_____
Urbanisme	8 796,23

Fonds dépenses en immobilisation ameublement	_____
Fonds dépenses en immobilisation loisirs	_____
Fonds dépenses en immobilisation bâtiment	_____
Fonds dépenses en immobilisation voirie	6 740,48
Fonds dépenses en immobilisation machinerie	_____
Comité embellissement	_____
Journal	82,28

TOTAL DES DÉPENSES

149 834,22 \$



No de résolution
ou annotation

91-2020

Autorisation pour la signature de l'entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM (ingénierie) (suite)

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Yvon Martel et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise la Municipalité à utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, la Municipalité conclut une entente avec la FQM;

QUE Messieurs Marc Plante, maire, et Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités;

QUE Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

92-2020

Reddition de compte du Programme d'aide à la voirie locale – volet entretien réseau routier local routier local (MTQ) 2019

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec a versé une compensation de 230 809 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée;

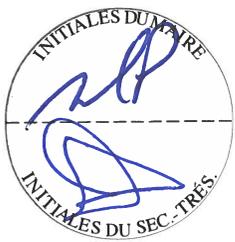
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Éric Morissette que le conseil autorise la Municipalité de Saint-Valère à informer le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale – volet entretien réseau routier local pour l'année 2019.

93-2020

Nomination de deux personnes pour agir au nom de la Municipalité lors de la vente pour défaut de paiement de taxes par la MRC d'Arthabaska en juin 2020

ATTENDU la transmission d'un dernier avis, par courrier recommandé, aux propriétaires ayant des taxes dues pour les années antérieures à 2020;

ATTENDU QUE selon l'article 1023 du Code municipal du Québec, « Le secrétaire-trésorier de la municipalité locale, s'il en reçoit l'ordre du conseil, doit transmettre, au bureau de la municipalité régionale de comté, un extrait de l'état des immeubles à être vendus par le secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté, tel qu'approuvé par le conseil »;



No de résolution
ou annotation

93-2020

Nomination de deux personnes pour agir au nom de la Municipalité lors de la vente pour défaut de paiement de taxes par la MRC d'Arthabaska en juin 2020 (suite)

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Denis Bergeron, appuyé par Guy Dupuis, il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Valère autorise la transmission de cet extrait à la MRC d'Arthabaska ;

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Valère autorise le directeur général monsieur Jocelyn Jutras à retirer le(les) dossier(s) dont les paiements auront été effectués avant la date de transmission à la MRC d'Arthabaska ;

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Valère désigne monsieur Jocelyn Jutras ou le maire Monsieur Marc Plante à agir comme représentant(e) de la Municipalité pour enchérir sur les immeubles concernés lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le jeudi 11 juin 2020.

94-2020

Remboursement de l'emprunt temporaire

Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Éric Morissette que le conseil autorise le remboursement à la Caisse Desjardins des Bois-francs de l'emprunt temporaire au montant de 190 000 \$ consenti pour la construction du Pavillon intergénérationnel et que le maire Marc Plante et le directeur général et secrétaire-trésorier, Jocelyn Jutras, soient autorisés à signer les documents s'y rapportant.

95-2020

Autorisation du paiement des factures à la MRC d'Arthabaska pour les cours d'eau Rivière Noire, branches 12 et 13, Lévesque et Delphis-Vigneault

Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Marcel Larochelle que le conseil autorise le paiement à la MRC d'Arthabaska de la facture relative au remboursement des travaux dans les cours d'eau de la Rivière Noire, branches 12 et 13, Lévesque et Delphis-Vigneault au montant de 15 454,40 \$.

96-2020

Autorisation de paiement de la facture pour la sécurité publique 2020 (SQ)

Il est proposé par Guy Dupuis et appuyé par Yvon Martel que le conseil autorise le paiement de la quote-part du service de la Sûreté du Québec pour l'année 2020 au montant de 113 935 \$ payable en deux versements, le premier étant dû le 30 juin 2020 au montant de 56 967 \$ et le deuxième, pour le 31 octobre 2020, au montant de 59 968 \$.

97-2020

Prolongement de l'embauche de Monsieur Joël Plamondon

Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Denis Bergeron que le conseil autorise le prolongement de l'emploi de Joël Plamondon jusqu'au retour du congé de maladie de monsieur Daniel Gagné, à raison de 25 \$ / l'heure et selon les normes du travail.

98-2020

Renouvellement de permis de chenil - Madame Annie Ramsay et monsieur Dave Pariseau, 2379, rang 8

ATTENDU QUE madame Annie Ramsay et monsieur Dave Pariseau ont déposé au conseil une demande d'autorisation pour l'exploitation d'un chenil pour cinq chiens de race, soit deux Golden Retriever, deux Shih-Tzu et un caniche;

ATTENDU QUE madame Annie Ramsay et monsieur Dave Pariseau ont établi leur chenil au 2379, 8^e Rang, sur le lot 5 180 741 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité a délégué sa compétence à l'organisme de la SPAA concernant la gestion des plaintes et des licences des animaux domestiques;

ATTENDU QUE pour l'autorisation de leur demande, madame Annie Ramsay et monsieur Dave Pariseau devront se conformer aux règlements de la Municipalité et la SPAA en vigueur sur le territoire ainsi qu'au règlement provincial;



No de résolution
ou annotation

98-2020

Renouvellement de permis de chenil - Madame Annie Ramsay et monsieur Dave Pariseau, 2379, rang 8 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marcel Laroche et appuyé par Éric Morissette que le conseil autorise l'exploitation d'un chenil pour l'année 2020 à madame Annie Ramsay et monsieur Dave Pariseau et ce, aux conditions suivantes :

QUE madame Annie Ramsay et monsieur Dave Pariseau se procurent une licence annuelle pour chacun des chiens dont ils sont propriétaires. Ces licences sont disponibles au bureau de la SPAA;

QUE madame Annie Ramsay et monsieur Dave Pariseau fassent une demande de renouvellement à chaque année avant le 31 mars;

QUE l'autorisation soit acceptée après avoir eu une recommandation de la responsable de la SPAA qui confirme la conformité de l'installation ainsi que les réglementations;

QUE madame Annie Ramsay et monsieur Dave Pariseau se conforment à toute nouvelle réglementation de la municipalité et de la SPAA et provinciale, le cas échéant;

QU'à la suite d'une plainte, madame Annie Ramsay et monsieur Dave Pariseau règlent le problème dans les trois jours suivant l'avertissement de la SPAA;

QU'à défaut par madame Annie Ramsay et monsieur Dave Pariseau de respecter l'une ou l'autre des conditions ci-dessus mentionnées, la présente autorisation sera automatiquement annulée.

99-2020

Renouvellement de permis de chenil - Madame Joséane Turgeon et monsieur Alexandre Corriveau, 746, route 161

ATTENDU QUE madame Joséane Turgeon et monsieur Alexandre Corriveau ont demandé au conseil une demande pour l'exploitation de 49 chiens de traineau de race Husky sibérien;

ATTENDU QUE madame Joséane Turgeon et monsieur Alexandre Corriveau ont établi leur chenil au 746, route 161 sur le lot 5 180 423 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité a délégué sa compétence à l'organisme de la SPAA concernant la gestion des plaintes et des licences des animaux domestiques;

ATTENDU QUE pour l'autorisation de sa demande, madame Joséane Turgeon et monsieur Alexandre Corriveau devront se conformer aux règlements de la Municipalité et la SPAA en vigueur sur le territoire ainsi qu'au règlement provincial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Guy Dupuis que le conseil autorise l'exploitation d'un chenil pour l'année 2020 à madame Joséane Turgeon et monsieur Alexandre Corriveau et ce, aux conditions suivantes:

QUE madame Joséane Turgeon et monsieur Alexandre Corriveau se procurent une licence annuelle pour chacun des chiens dont ils sont propriétaires. Ces licences sont disponibles au bureau de la SPAA;

QUE madame Joséane Turgeon et monsieur Alexandre Corriveau fassent une demande de renouvellement à chaque année avant le 31 mars;

QUE l'autorisation soit acceptée après avoir eu une recommandation de la responsable de la SPAA qui confirme la conformité de l'installation ainsi que les réglementations;



No de résolution
ou annotation

99-2020

Renouvellement de permis de chenil - Madame Joséane Turgeon et monsieur Alexandre Corriveau, 746, route 161 (suite)

QUE madame Joséane Turgeon et monsieur Alexandre Corriveau se conforment à toute nouvelle réglementation de la Municipalité et de la SPAA et provinciale, le cas échéant;

QU'à la suite d'une plainte, madame Joséane Turgeon et monsieur Alexandre Corriveau, règlent le problème dans les trois (3) jours suivant l'avertissement de la SPAA;

QU'à défaut par madame Joséane Turgeon et monsieur Alexandre Corriveau de respecter l'une ou l'autre des conditions ci-dessus mentionnées, la présente autorisation sera automatiquement annulée.

100-2020

Prix jeunesse 2020 – Invitation de la MRC d'Arthabaska à proposer un(e) candidat(e)

ATTENDU QUE Madame Catherine Asselin, intervenante jeunesse de l'organisme Partenaire 12-18 a fait la recommandation de soumettre la candidature de Maxim Normand;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Morissette et appuyé par Valérie Fortier que le conseil accepte ladite recommandation de Madame Asselin et soumette la candidature de Maxim Normand pour le Prix jeunesse 2020 organisé par la MRC d'Arthabaska et que madame Catherine Asselin soit mandatée pour remplir le formulaire de mise en candidature requis.

101-2020

Autorisation d'entretien de la borne sèche par la Régie intermunicipale de sécurité incendie de Bulstrode

Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Denis Bergeron que le conseil autorise les dépenses pour l'entretien de borne sèche par la Régie intermunicipale de sécurité incendie de Bulstrode au montant de 375 \$.

102-2020

Autorisation au directeur général à faire les remboursements et ententes en rapport avec la Covid19

En raison de la situation particulière occasionnée par la Covid-19 et des mesures d'urgence sanitaires mises en place par le gouvernement ayant entre autres pour conséquences la fermeture du centre administratif, l'annulation des locations des locaux de la Municipalité et autres ententes, il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Valérie Fortier que le directeur général et secrétaire-trésorier, Jocelyn Jutras, soit autorisé à rembourser les frais et montants découlant de cette situation.

Concernant l'item numéro 22 de l'ordre du jour, aucune décision n'a été prise relativement aux installations septiques dans la municipalité.

103-2020

Autorisation pour la demande de cotation de la caractérisation environnementale phase II du terre-plein

ATTENDU QUE la Municipalité est dans l'obligation de faire une demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques puisque le secteur des travaux est situé en zone inondable;

ATTENDU QUE suite au dépôt du rapport de la caractérisation phase I du secteur (terre-plein village) préparé par Madame Issagha Dia, M. Sc, de la firme d'ingénieurs Les Services Exp inc., qui conclut que la Municipalité doit procéder à l'étude des travaux de la caractérisation environnementale phase II du secteur afin de confirmer l'absence ou la présence de contaminant dans le sol;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé Denis Bergeron :



No de résolution
ou annotation

103-2020

Autorisation pour la demande de cotation de la caractérisation environnementale phase II du terre-plein (suite)

QUE le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Jocelyn Jutras à demander des cotations à des firmes d'ingénieurs pour la caractérisation environnementale phase II du secteur.

QUE suite à la réception des cotations, le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Jocelyn Jutras à accepter la cotation la plus basse.

104-2020

Demande de Monsieur Verville de prolonger le paiement de son salaire à la semaine
Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Valérie Fortier que le conseil autorise la poursuite du paiement du salaire à la semaine à l'inspecteur à la voirie, Yvan Verville jusqu'à la fin du mois d'avril.

105-2020

Annulation de la fête des voisins du 6 juin 2020

ATTENDU QU'en raison de la pandémie actuelle et après discussion entre les membres du conseil quant à la tenue de la Fête des voisins 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Denis Bergeron que le conseil autorise l'annulation de l'activité de la Fête des voisins qui était prévue le 6 juin 2020.

Le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Jocelyn Jutras a déposé le rapport d'activité de fonctionnement à des fins fiscales au 31 mars 2020.

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions suivantes :

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions suivantes :

22-2020, 86-2020, 88-2020, 90-2020, 91-2020, 92-2020, 93-2020, 94-2020, 95-2020, 96-2020, 97-2020, 101-2020, 102-2020, 103-2020, 104-2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 6^e jour du mois d'avril deux mil vingt.

Le directeur général
et secrétaire-trésorier,

Jocelyn Jutras

Lecture de la correspondance

Le directeur général donne lecture de la correspondance.

MRC d'Arthabaska : acte de répartition du cours d'eau Lévesque, Invitation Prix jeunesse

Renouvel. permis de chenil : Annie Ramsay et Dave Pariseau, Joséane Turgeon et Alexandre Corriveau

Sûreté du Québec : facture 2020

Régie intermunicipale de sécurité incendie Bulstrode : entretien borne sèche

Ministère des Transports : relocalisation du panneau de limite de vitesse, pratiques de déneigement

CPTAQ : dossier Michel Beauchesne / Sylvie Brûlé

Carrefour d'entraide bénévole : concours Mordu du bénévolat

Revue/dépliants : Quorum, Marché municipal, Odomag.

Offres de services : d'Enviro solutions (abat-poussière)



No de résolution
ou annotation

106-2020

Clôture de la séance

Il est proposé à 21 h 50 par Valérie Fortier que la séance soit levée.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent et est en accord.
En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

Marc Plante
Maire

Marc Plante
Maire

Jocelyn Jutras,
Directeur général
et secrétaire-trésorier

